



# PSF 2023

## Lancement de la Campagne 2023 Clubs

<b>Thématique :</b>	<input type="checkbox"/> Présidence	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires
	<input type="checkbox"/> Administration et Finances	<input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales
	<input type="checkbox"/> Haut Niveau	<input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles
	<input type="checkbox"/> Formation & Emploi	<input type="checkbox"/> 3x3
	<input type="checkbox"/> Marque	
<b>Destinataires :</b>	<input type="checkbox"/> Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs
	<input type="checkbox"/> Ligues	<input type="checkbox"/> CTS
	<input type="checkbox"/> Ligues et Comités	
<b>Nombre de pièces jointes : 0</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Information		
<input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

### N-Réf :

- Note du 21 décembre 2022 relative au lancement de la campagne 2023 du PSF pour les clubs

**Synthèse :** Le Comité Directeur des 16 et 17 décembre 2022 a validé les principes d'organisation de la campagne du PSF pour l'année 2023 pour les clubs, comités et ligues. La fédération a souhaité fournir aux clubs une information très en amont par rapport aux années précédentes afin de leur permettre de s'y préparer et de disposer d'un temps allongé pour réaliser leur dossier. Le calendrier prévisionnel est joint. Les dispositifs clubs seront inchangés par rapport à 2022.

**Mots clés :** clubs, PSF, 2023, subvention, calendrier

La Commission Fédérale PSF a présenté, lors du Bureau Fédéral et du Comité Directeur de décembre 2022, les propositions d'évolution de l'organisation de la campagne 2023 des dossiers PSF.

Ces propositions ont tenu compte des premières informations délivrées par l'Agence Nationale du Sport lors de la réunion de bilan qu'elle a organisée avec les fédérations sportives le 16 décembre 2022. Si nous sommes en attente de la note de cadrage de l'ANS et de la notification des crédits alloués au basketball, nous souhaitons anticiper le plus possible sur la transmission des informations pour permettre à chaque structure de préparer la campagne 2023.

### 1°) LE CALENDRIER DE LA CAMPAGNE 2023

La date de retour des propositions de subvention par les fédérations sportives à l'ANS a été fixée au 30 mai 2023 (contre le 30 juin les années précédentes). Le calendrier prévisionnel 2023 doit permettre aux structures de disposer d'un délai supplémentaire pour réaliser leur dossier.

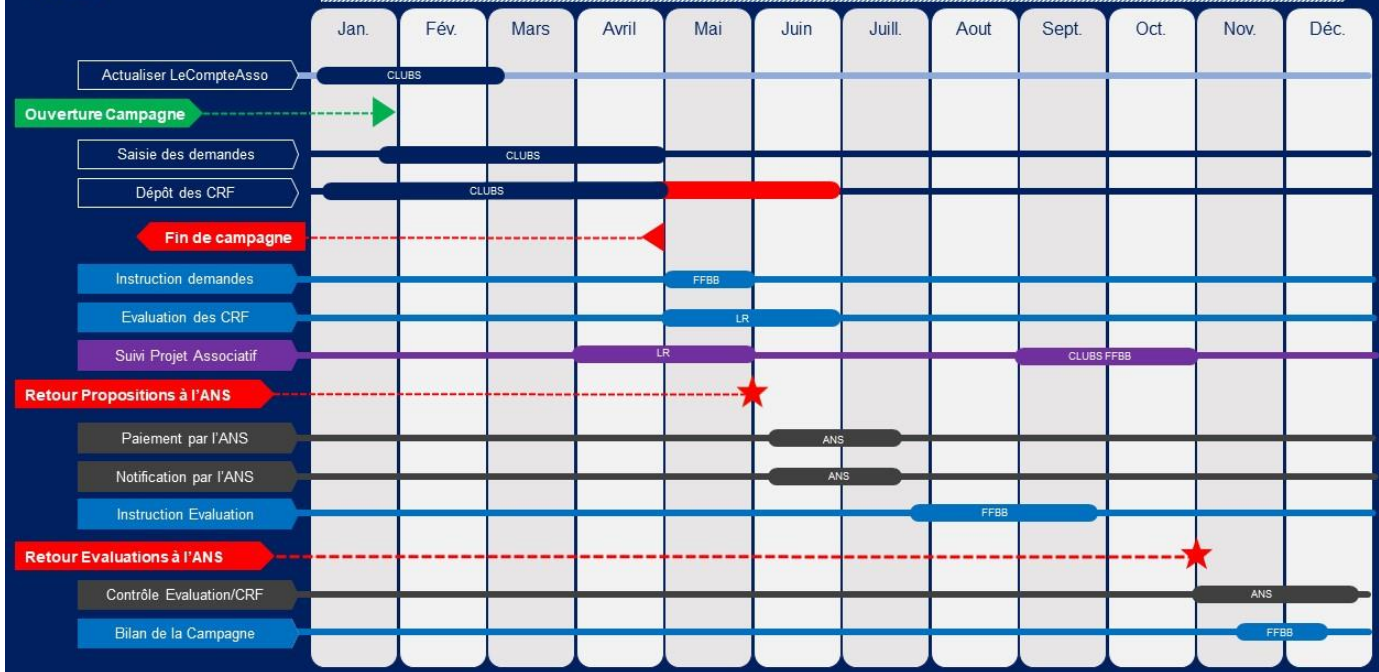
Les principales dates :

- Lancement de la campagne (paramétrage lecompteasso) : 20 janvier 2023
- Retour des demandes de subventions : 30 avril 2023 (inchangé par rapport à l'année 2022)



# PROJET SPORTIF FEDERAL - CLUBS

## CALENDRIER 2023



## 2°) LES DISPOSITIFS

Les dispositifs Clubs sont inchangés par rapport à 2022.

Axe ANS	Dispositif FFBB
<b>Axe 1</b> <b>Développement de la pratique</b>	Dispositif n°1 Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS)
	Dispositif n°2 Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
	Dispositif n°3 Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
<b>Axe 2</b> <b>Promotion du Sport Santé</b>	Dispositif n°4 Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)
<b>Axe 3</b> <b>Développement de l'éthique et de la citoyenneté</b>	Dispositif n°5 Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »

Les demandes de subvention seront évaluées par 5 sous-commissions de la Commission Fédérale Clubs. Il s'agit d'une évolution par rapport aux années 2020 et 2021 au cours desquelles les demandes étaient évaluées par des sous-commissions régionales. Ces sous-commissions seront composées d'experts proposées par les ligues régionales (en concertation avec les comités départementaux ou territoriaux) et coordonnées par un binôme de la CF Clubs.

L'augmentation des actions liées à la coordination du PSF (évaluation des demandes, évaluation des Comptes Rendus Financiers, Lecture des projets Associatifs, Avis sur les demandes au titre de la

professionnalisation) dans un temps contraint (avril à juin) a conduit à modifier l'organisation des commissions. Il s'agit aussi d'avoir une évaluation homogène de l'ensemble des dossiers d'un même dispositif sur le territoire.

### **3°) LE PROJET ASSOCIATIF**

En 2022, le projet associatif du club a été valorisé lors de l'étude de la demande de subvention PSF pour « bonifier » la demande du club au titre du PSF. Cette disposition au bénéfice des clubs sera reconduite en 2023 sur la base du projet associatif qui sera déposé dans le compte rendu du club.

L'analyse des projets associatifs de chaque club sera faite au niveau régional sur une matrice renouvelée par rapport à celle utilisée en 2022. Elle restera structurée autour de 10 axes :

- Formalisation du projet
- Structuration
- Partenariats
- Offre de pratique 5x5
- Offre de pratique 3x3
- Offre de pratique VxE
- Projet de Performance Fédérale
- Formation et Emploi
- Infra
- Responsabilité sociétale

### **4°) PREPARER LA CAMPAGNE 2023**

Les clubs peuvent d'ores et déjà préparer leur campagne 2023 de demande du PSF en :

- Actualisant les données génériques de leur structure dans le compte rendu,
- Préparant les comptes rendus des actions subventionnées en 2022,
- Actualisant leur projet de structure,
- Déposant les documents obligatoires à renseigner dans le compte rendu.

### **5°) L'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES EN 2023**

Le programme d'accompagnement des clubs proposé en 2022 sera reconduit. Les dates des webinaires par dispositif et d'information sur la campagne seront communiquées au plus tard lors du séminaire des dirigeants de Troyes les 21 et 22 janvier 2023.

La note de cadrage de la FFBB sera produite pour une validation au Bureau Fédéral de début février ; elle nécessite en effet une validation en amont par l'Agence Nationale du Sport.

Par ailleurs, la fédération mettra à votre disposition :

- Un guide pour renseigner les comptes rendus d'actions (CRF) sur la partie indicateur et financière
- Un guide pour renseigner votre demande de subvention.
- Un guide sur le projet associatif dans lequel vous retrouverez la grille d'analyse du projet de structure.

Nous rappelons enfin que la mission PSF se tient à votre disposition pour toutes questions. Vous pouvez la mobiliser par le courriel [missionspsf@ffbb.com](mailto:missionspsf@ffbb.com)

Contact : Matthieu SOUCHOIS

E-mail : [missionspsf@ffbb.com](mailto:missionspsf@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Alain CONTENSOUX DG-DTN	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-12-22 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-PSF2023- Information Campagne-Clubs-VFIN	